

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munar.ca - Web : www.munsar.ca

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le 2 novembre 2026 à 18h00

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1019-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 901-2020, LE RÈGLEMENT 1007-2025, LE RÈGLEMENT 1008-2025, LE RÈGLEMENT 1009-2025, ET LE RÈGLEMENT 1010-2025, AFIN D'INTRODUIRE DIVERS ASSOUPPLISSEMENTS À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME, D'AJOUTER DES OUTILS POUR LES PROJETS PARTICULIERS D'HABITATION, ET DE MODIFIER LA REDDITION DE COMPTE DU CCU.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME,

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 octobre 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1019-2026 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*.

QUE l'assemblée publique de consultation aura lieu le **2 novembre 2026 à 18h00**, au 100, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement intitulé « règlement numéro 1019-2026 modifiant le règlement 901-2020, le règlement 1007-2025, le règlement 1008-2025, le règlement 1009-2025, et le règlement 1010-2025, afin d'introduire divers assouplissements à la réglementation d'urbanisme, d'ajouter des outils pour les projets particuliers d'habitation, et de modifier la reddition de compte du CCU » vise notamment à :

- Modifier les pénalités relatives à l'abattage d'arbres;
- Retirer certaines dispositions non conformes du règlement sur les permis et certificats et du règlement sur les usages conditionnels;
- Alléger l'assujettissement au Règlement sur les PIIA pour certains travaux;
- Ajouter des outils réglementaires dans le règlement sur les PPCMOI;
- Corriger les modalités de reddition de compte du CCU.

QUE ce projet de règlement numéro 1019-2026 touche l'ensemble des zones du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.



Anick Beauvais
Directrice générale et greffière-trésorière